



INTERVENTION SUR FEUX D'ALCOOL ET COMPARAISON AVEC FEUX D'ESSENCE

Réf : ETHANOL (Septembre 2024)

Nature de la formation : Action de formation

Durée : 1 journée.

A qui s'adresse la formation :

Ce stage s'adresse aux personnes travaillant dans le domaine de l'alcool (production, stockage, distribution). Il est nécessaire d'être apte physiquement pour la réalisation des exercices terrain

Public en situation de handicap :

Notre référent handicap est à votre disposition : accueil.handicap@gesip.com

Objectifs stage :

Savoir intervenir en sécurité face à un feu d'alcool.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les risques et phénomènes dangereux avec leurs modélisations
- Connaître les comparaisons entre un feu d'alcool et un feu d'essence
- Mettre en pratique les techniques d'intervention spécifiques sur les feux d'alcool
- Intervenir sur des feux de cuvettes, d'installation et de poste de chargement camion d'alcool

Prérequis :

- Aucun

Système de validation des acquis :

- Validation des acquis de la formation lors d'un test final (format QCM)



Organisation par thèmes :

Jour 1	
08h00	Accueil des stagiaires Présentation de Gesip Objectifs de la formation, attentes des participants (Tour de table) Rappels des connaissances Rappels Théoriques <ul style="list-style-type: none">• Triangle du feu• Agents extincteurs et modes d'extinction• Démo EPPM émulseurs AR et non AR• Démonstration du flux thermique sur maquettage comparaison feu d'essence et feu d'alcool• Les établissements hydrauliques (terrain d'exercices)
12h00	Repas
13h15	Exercices terrain (Habillage) <ul style="list-style-type: none">• Extinction 45 m² en alcool avec 50 kg poudre et LM 200• Extinction 50 m² essence (pour comparaison avec feu d'alcool)• Feu d'installation en alcool avec 1 LM 200• Feu de camion-citerne au poste de chargement (non alimenté) en alcool avec 2 LM 200 Evaluation des acquis (QCM) Evaluation de satisfaction Débriefing
17h00	Fin de la formation

Note : Les mises en situations mentionnées sur ce programme, sont susceptibles d'être adaptées par les formateurs ou remplacées par des ateliers équivalents, en cas de nécessités techniques ou en fonction des conditions météorologiques.